



Multisites
Extra-scolaire

Projet pédagogique

MULTISITES

(Annexe Accueil collectif de mineurs)

Organisateur :
Communauté de communes
du Val de Saire
15, Rue du stade
CS 50018
50630 Quettehou
02.33.23.12.80

Réalisé en Mai 2016

1) Le descriptif.

Le « Multisites » ouvre ses portes à des enfants âgés de 6 à 14 ans. L'équipe y propose des activités physiques et ludiques permettant aux enfants de s'épanouir. Le « Multisites » s'inscrit dans le Projet Éducatif Social et Local du territoire.

C'est la configuration du Canton, ainsi que l'implantation des infrastructures sportives, qui nous a amené à développer cet accueil, ce qui permet une plus grande amplitude et flexibilité horaire qui s'adapte au mieux aux besoins des familles.

Le « Multisites » est situé à Quettehou et Saint-Vaast-la-Hougue (complexes sportifs). Avec des sorties occasionnelles en dehors du canton.

Le « Multisites » est habilité à accueillir 100 enfants de 6 à 14 ans sur chaque site.

Les jours et heures d'ouverture sont les suivants :

- Les petites vacances de 13h30 à 18h (Hivers, Printemps, Automne).
- De 9h30 à 17h30 ou de 13h30 à 18h pendant les grandes vacances (Été).
- Fermeture pendant les vacances de Noël, et les 2 dernières semaines d'Août.

2) Rappel du projet éducatif.

Le projet éducatif a pour objectifs de:

- Favoriser l'accessibilité aux pratiques sportives, culturelles, socio-éducatives.
- Prévenir la violence, rappel des droits et devoirs de chacun dans la collectivité afin de faire face au « rajeunissement » de la violence, former les esprits à la vie sociale en éveillant la gamme des sentiments respectueux.
- Articuler les temps, les espaces, les actions et les activités en lien avec l'école.
- Développer la responsabilité, la participation des enfants, des jeunes et des familles dans l'organisation de leurs projets.
- Apprécier et respecter la nature.
- Conduire une politique éducative en termes de prévention sanitaire et sociale.

3) Intentions éducatives de l'équipe pédagogique.

Permettre à l'enfant de vivre un temps de loisir :

- Proposer un cadre sécurisant et rassurant lui permettant de s'épanouir.
- Offrir des conditions d'accueils adaptées au public et à son rythme.
- Proposer une programmation riche et variée qui tient compte du rythme de l'enfant.
- Permettre à l'enfant de se dépenser, de favoriser sa socialisation et de respecter les règles.

Favoriser la participation des enfants dans leurs activités et leur vie quotidienne :

- Instaurer des relations de confiance avec les enfants.
- Proposer et laisser le choix aux enfants.
- Valoriser l'enfant dans ses compétences.
- Faire participer les enfants lors des grands jeux (arbitrer, tenir un stand,...).
- Favoriser la participation à la vie quotidienne en mini camps.

Proposer une palette suffisamment large afin de donner une réelle possibilité de choix :

- Proposer des activités variées : ludiques, sportives, d'expression,...
- Les animateurs proposent 2 activités minimum par demi-journée et par tranche d'âge.
- Mise en place d'un planning d'activités auquel on se tient.
- Mise en place d'au moins un temps fort par période (grand jeu, sortie,...).

Développer l'idée du « vivre ensemble » et la cohésion de groupe (partage, solidarité, échange,...) :

- Accueil groupé (6-14 ans) de 13h30 à 13h45 et activités « loisirs » en commun après le goûter.
- Activité en commun (6-14 ans) une fois par semaine.
- Veiller au respect des biens et des personnes.
- Veiller aux consignes d'utilisation, de rangement,...
- Sensibiliser à la différence, lutter contre les discriminations
- Apprendre à écouter, à s'écouter, à se respecter.
- L'équipe devra être cohérente dans ses propos et ses actions. Les litiges possibles seront réglés hors temps d'accueil du public.
- Mise en place de mini camps : vie de groupe et partage des tâches.

Sensibiliser au développement durable :

- Lutter contre le gaspillage.
- Respect et découverte de l'environnement.

4) L'organisation de la journée.

Les inscriptions

L'équipe pédagogique établit en amont un planning d'activités pour chaque période de vacances. Il est transmis aux familles par le biais des groupes scolaires, d'Internet, et distribué dans les 16 mairies du Canton. Il permet aux parents d'avoir connaissance de toutes les informations nécessaires pour les inscriptions (dates, documents à joindre au dossier...).

Les parents doivent inscrire leurs enfants à la semaine. La tarification est révisable par le conseil communautaire.

Pour information, l'inscription a actuellement (janvier 2013) un coût de 20 euros la semaine de 5 demi-journée et de 24€ la semaine de 4 demi-journée + 1 journée complète, et un supplément de 6 euros la nuitée en cas de camp.

Une convention a été signée avec la C.A.F (COPALE) et la M.S.A (bons vacances) afin de permettre à tous l'accessibilité à « Multisites »

L'accueil

Les familles sont accueillies par un animateur, qui renseigne et rassure si besoin.

Les activités et moments clés.

A partir de 13h45, les animateurs expliquent le déroulement de la journée

Entre 13h45 et 16h30, ce sont donc des activités plus spécifiques qui débutent (activités nommées sur le planning).

Les enfants goûtent entre 16h30 et 17h.

De 17h à 18h, les enfants choisissent une activité, et les animateurs mettent en place le choix des enfants.

Journée type : 13h30-13h45 : Accueil
 13h45-16h30 : Temps d'activité
 16h30-17h : Goûter
 17h-18h : Activité « loisirs »

5) Fonctionnement de l'équipe d'adultes.

L'équipe pédagogique est formée d'un responsable et d'animateurs saisonniers, qui sont employés pendant les vacances.

L'équipe se réunit une fois par semaine (au minimum) afin de préparer les activités et de faire un bilan sur la période passée, et un débriefing rapide est fait en fin de journée.

Le responsable tiendra le rôle d'assistant sanitaire.

Le rôle du responsable:

- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est le garant de la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Il a en charge la coordination et l'animation de l'ensemble du personnel.
- Il gère les relations avec les différents partenaires.
- Il a en charge la gestion quotidienne du centre (administrative, financière et matérielle).
- Il a un rôle de formation des animateurs saisonniers, de suivi et de validation des stagiaires.
- Il est disponible pour les enfants, les parents, les partenaires et les collègues.
- Il rend compte aux élus, et au responsable du service Jeunesse et Sports, du fonctionnement, par la réalisation de compte rendus écrits.

Le rôle de l'animateur :

Après des enfants :

- Il fait respecter les règles de vie, d'hygiène et le matériel.
- Il est garant de la sécurité physique et affective des enfants.
- Il est à l'écoute des enfants et répond à leurs demandes.
- Il sait motiver, solliciter sans forcer.
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas.
- Il sait adapter les activités à l'âge des enfants.
- Il gère complètement son activité de la préparation jusqu'au rangement.
- Il respecte le planning d'activités fourni aux parents.
- Il respecte les enfants en tant qu'individu à part entière.
- Il fait part à l'assistant sanitaire des problèmes survenus au cours de la journée (mêmes minimes).
- Il connaît les différentes règles de sécurité en A.L.S.H et les applique.
- Il a un rôle de « modèle » pour les enfants : vocabulaire adapté, tenue adéquate pour le sport,...

Avec ses collègues :

- Il respecte ses collègues.
- Il s'accorde avec ses collègues sur les règles de vie.
- Il sait travailler en équipe et écouter l'autre.
- Il participe aux réunions de préparation.
- Il sait se remettre en question et avoir un positionnement sur son action.
- Il travaille en collaboration avec l'équipe de direction.

- Il respecte le travail de l'autre (surveillants de baignade, prestataires de service, personnel de service, chauffeur du bus, etc...).
- Rigueur et ponctualité.

Avec les parents :

- Il échange avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.
- Il sait répondre à des demandes d'organisation ou sait orienter vers les personnes concernés.
- Il est présent aux moments de l'accueil et du départ.

Afin de faciliter la préparation des animations, des documents concernant les activités physiques et sportives, et les jeux collectifs sont à disposition dans le placard prévu à cet effet au complexe Guillaume Fouace à Saint Vaast La Hougue, et doivent, après utilisation, être rangés afin de permettre à chacun de pouvoir accéder à la totalité de ces documents.

6) La communication.

Les plannings d'activités et les informations diverses sont distribués aux familles par le biais des groupes scolaires.

Le site Internet de la communauté de communes du Val de Saire permet aussi aux familles de se renseigner et d'avoir accès aux documents nécessaires pour l'inscription.

En cas d'information spécifique, des affiches sont mises en place, et des petites notes distribuées.